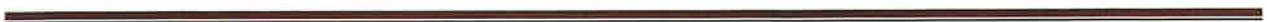


Le Bois-Fumant
Gazette de Bursinel



Numéro 24

Septembre 2025



Quoi de Neuf :



Départ à la retraite de Mme Marylène Strauss

Le 1^{er} janvier 1997, Marylène Strauss reprenait la gestion de la bourse communale. Durant 28 ans, les municipaux ainsi que ses collègues ont toujours pu compter sur ses compétences pour mener à bien les finances communales et résoudre tous les défis rencontrés durant ces nombreuses années, dont le dernier a été la conversion du plan comptable en MCH2. Comme indiqué dans la dernière gazette, son mandat s'est terminé au 30 juin 2025. La Municipalité ainsi que ses collègues lui souhaitent une excellente retraite bien méritée !

Conseil général, prochaines dates 2025 :

- Jeudi 9 octobre
- Mardi 2 décembre

Nous invitons les nouveaux habitants à rejoindre le Conseil général.

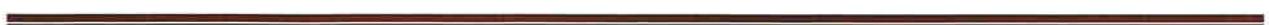
Une façon de participer activement à la vie de la Commune, de s'informer de ce qui s'y passe et de faire ainsi plus ample connaissance avec la population.

En cas d'intérêt, merci de vous adresser au Président du Conseil, Monsieur Claude Verdon au ☎ 079 418 05 16 ou par e-mail claudeverdon@bursinel.ch ou juliegaillard@bursinel.ch ou conseilgeneral@bursinel.ch.

Manifestations 2025 :

- ❖ 1^{er} novembre : Fête des sangliers
- ❖ 18 décembre : Noël des Aînés

(Un tout ménage est à chaque fois envoyé en temps utile)



Mariages : -

Naissances : -

Décès :

Christine Morel-Favre, le 8 août 2025



Cartes journalières CFF :

Des cartes journalières sont à disposition auprès du contrôle des habitants :

Tarifs

Plus vous achèterez tôt vos cartes, plus vous bénéficierez d'un tarif avantageux. Deux niveaux de prix seront proposés pour la 1^{ère} et 2^e classe, avec ou sans abonnement demi-tarif.

Disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage :

2^e classe 1/2 tarif : Fr. 39.-

2^e classe plein tarif : Fr. 52.-

1^{ère} classe 1/2 tarif : Fr. 66.-

1^{ère} classe plein tarif : Fr. 88.-

Niveau de prix 2 - disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage :

2^e classe 1/2 tarif : Fr. 59.-

2^e classe plein tarif : Fr. 88.-

1^{ère} classe 1/2 tarif : Fr. 99.-

1^{ère} classe plein tarif : Fr. 148.-





élections communales générales 2026

Canton de Vaud

Les élections générales dans les communes ont lieu tous les cinq ans, au printemps.

C'est le Conseil d'État qui en fixe la date par voie d'arrêté.

La Municipalité et la Syndique ou le Syndic sont élus selon le système majoritaire à deux tours. Le peuple élit d'abord les membres de la municipalité ; il choisit ensuite la Syndique ou le Syndic parmi celle-ci.

Candidatures pour la législature 2026 - 2031

**Dépôt des candidatures ouvert du 5 au 12 janvier à midi
au greffe municipal**

- ❖ Les élections auront lieu le dimanche 8 mars 2026.
- ❖ Entrée en fonction au 1^{er} juillet 2026.
- ❖ Un flyer est disponible à l'administration communale pour de plus amples informations.



Patrimoine arboré :

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP, l'art. 3 al. 10 indique que par patrimoine arboré, on entend les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige, sont non soumis à la législation forestière.

Toute suppression ou élagage allant au-delà de l'entretien courant, sont soumis à l'autorisation municipale, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables, qui nécessite une autorisation de la DGE-BIODIV (Division Biodiversité et Paysage).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site :

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbore-1-1>



Statistique des déchets collectés de 2019 à 2024

Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Population	530	521	503	515	491	473
Taux de collecte séparée	58,4 %	60,5 %	62,0 %	62,6 %	64,0 %	62,7 %
▼ Ordures ménagères [t]	74,66	64,69	63,88	67,89	62,55	58,22
Commune [kg/hab]	140,9	124,2	127,0	131,8	127,4	123,1
► Déchets encombrants [t]	6,17	6,16	6,80	8,83	9,28	5,42
► Déchets communaux [t]	2,22	1,83	2,02	1,74	1,54	1,49
► Biodechets [t]	66,26	59,39	54,66	65,05	58,22	53,93
► Bois usagé [t]	14,60	12,67	16,59	15,97	15,66	12,39
► Papier, carton [t]	23,61	26,89	27,89	30,32	24,59	24,62
► Métaux [t]	2,19	1,83	1,96	2,29	3,02	3,28
► Verre [t]	24,85	23,99	22,81	24,76	25,64	24,49
► PET [t]	1,49	1,30	1,60	1,58	1,68	1,23
► Plastiques (Hors PET) [t]	1,30	0,62	0,53	0,91	0,54	0,00
► Déchets spéciaux [t]	1,26	1,05	0,66	1,45	0,65	0,72
► Huiles [t]	0,07	0,14	0,14	0,22	0,14	0,07
► Appareils électroménagers et électroniques [t]	1,73	1,68	3,20	3,63	3,55	1,84



Looping – Le guide du tri



Comment trier vos déchets ?

Téléchargez l'app Looping !

Votre guide du tri en poche



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play



Pour vous accompagner lors d'un deuil :

À propos d'Asnova

Fondée en 2016, Asnova est une association à but non lucratif portée par une petite équipe basée à Lausanne et 18 bénévoles parcourant tout le Canton de Vaud. Reconnue d'utilité publique, nous avons apporté notre aide à plus de 600 personnes endeuillées depuis notre création.

Coordonnées bancaires :

Banque Cantonale Vaudoise
Swift : BCVLCH2LXXX
Clearing : 767
IBAN CH07 0076 7000 C538
1829 2

Faire un don :

Sur demande,
nous vous
transmettrons
une attestation
fiscale.



BESOIN DE SOUTIEN ?

Association Asnova 078/606.36.76
Place Pépinet 1 info@asnova.ch
1003 Lausanne www.asnova.ch



Consultez nos
horaires d'ouverture
et notre jour de
permanence sans
rdv sur notre site.



asnova

Bon à savoir :

Besoin d'aide ? Appelez la hotline Centrale des solidarités

Il n'est pas toujours facile de savoir à qui s'adresser lorsqu'on est face à une difficulté, lorsqu'on a une question ou besoin d'aide.

La hotline Centrale des solidarités s'adresse à toute la population du canton de Vaud. Elle offre de l'écoute et des réponses à des questions très diverses liées par exemple à des situations de précarité financière et de dettes, de problèmes familiaux (divorce, violence conjugale), de difficultés administratives ou d'isolement. Elle donne aussi des informations plus générales sur les prestations sociales et sanitaires existantes.

Selon votre demande, des professionnels vous soutiennent par téléphone ou par email et vous mettent en relation avec les aides et bons services. L'appel est gratuit et confidentiel.

La Centrale des solidarités conseille aussi les professionnels qui recherchent des informations sociales et médico-sociales utiles pour les personnes qu'ils accompagnent.

Les répondants de la hotline sont des professionnels du social de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

Hotline Centrale des solidarités : du lundi au vendredi 9h - 12h30, 13h30 - 17h30

Tél. 0800 30 30 38 ou centralesolidarites@avasad.ch

www.vd.ch/centrale-solidarites

La Centrale des solidarités est financée par le Canton de Vaud. Elle a été mise en place en collaboration avec l'AVASAD et avec l'appui de toutes les communes vaudoises, des régions d'action sociale et des institutions suivantes : Caritas Vaud, Centre Social Protestant (CSP), Croix-Rouge, Bénévolat-Vaud, Pro Infirmis, Pro Senectute, Pro-XY et Entraide familiale vaudoise.

La hotline est complémentaire au programme « [Vaud pour vous](#) », qui vise également à améliorer l'orientation et l'accompagnement de toute personne confrontée momentanément ou durablement à des difficultés sociales ou médico-sociales.



Animaux sauvages sur la chaussée : quel comportement adopter ?

L'automne arrive, les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Le TCS donne des conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappelle la marche à suivre au cas où.

💡 Adapter son comportement au volant en forêt

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que par le passé, étant donné que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont de plus en plus silencieux et à peine perceptibles.

💡 Allumer ses feux de croisement

Lorsque l'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énerver l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

💡 Pas de manœuvre d'évitement

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier.

💡 Informer la police

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfile son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de sécurité. Une fois la zone d'accident sécurisée, la conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police.

Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes.

Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet être aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.



La pensée du jour

N'attendez pas d'être heureux pour sourire, souriez plutôt afin d'être heureux !

Edward L Kramer



Juste pour rire :

Pendant la répétition du mariage, le futur marié prend monsieur le curé à part, et lui dit à l'oreille :

- Écoutez monsieur le curé, voici un billet de 500 francs. En échange, je voudrais que vous modifiez un peu le schéma classique de la cérémonie... En particulier, je voudrais que quand vous nous adresserez à moi, vous laissiez tomber la partie où je dois promettre "d'aimer, honorer et respecter mon épouse, renoncer aux autres femmes et lui être fidèle à jamais".

Le curé prend le billet sans mot dire, et le futur marié s'en va satisfait et confiant.

Le jour du mariage, le moment fatidique de la promesse approche. Le curé se tourne vers le marié et lui dit en le regardant droit dans les yeux :

- Promets-tu de te prosterner devant elle, d'obéir à chacun de ses ordres, de lui apporter le petit déjeuner au lit tous les matins, et de jurer devant Dieu et ta femme exceptionnelle que jamais au grand jamais, tu ne regarderas une autre femme ?

Le jeune gars ravale sa salive, rougit, regarde autour de lui avec angoisse et répond d'une voix à peine perceptible :

- Oui je le veux.

... Puis le jeune marié se penche vers le curé et lui siffle :

- J'ai pensé qu'on avait fait un marché !

Alors le curé lui met son billet de 500 francs dans la poche et murmure à son oreille :

- Elle m'a fait une meilleure offre.



Horaires de l'administration :

Secrétariat communal : Mme Christiane Gerber

Tél. : 021 824 11 72

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : administration@bursinel.ch

Horaires : **Lundi** 15h30 à 17h30 - **Jeudi** 8h à 11h30

Contrôle des habitants : Mme Elisabeth Marty

Tél. : 021 824 26 94

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : controle.habitants@bursinel.ch

Horaires : **Mercredi** 7h30 à 11h30 - **Jeudi** de 8h à 11h30 - 13h30 à 18h30

(ou sur rendez-vous en dehors de ces heures)

Bourse communale : Mme Susete Ulliel

Tél. : 021 824 26 92

Rte du Village 30 – 1195 Bursinel

E-mail : bourse@bursinel.ch

Horaires : **Mardi** 8h à 11h30 - 14h à 17h - **Jeudi** 8h à 11h30

Pour info :

La déchetterie intercommunale est ouverte aux habitants de Bursinel et Dully uniquement selon les horaires suivants :

Horaire d'été : (*changement d'heures*)

Mardi et jeudi **de 16h à 18h**

et samedi de 9h30 à 11h30 — de 13h30 à 16h30

Horaire d'hiver : (*changement d'heures*)

Mardi et jeudi **de 15h à 17h**

et samedi de 9h30 à 11h30 — de 13h30 à 16h30.

MERCI DE VENIR 10 MINUTES AVANT LA FERMETURE

Responsable : M. Asani Seza, Tél. : 079 688 99 73

Un dépliant est à votre disposition au secrétariat communal, dans lequel vous trouverez tous les renseignements sur les déchets qui peuvent être acheminés à la déchetterie (visible également sur le site internet).
